

Conseil Municipal : les orientations budgétaires à l'ordre du jour de la dernière séance de l'année

COMMUNIQUE DE PRESSE

Colomiers, le 12 décembre 2025

Conseil Municipal : les orientations budgétaires à l'ordre du jour de la dernière séance de l'année

Karine Traval-Michelet, maire de Colomiers et vice-présidente de Toulouse Métropole, réunissait un Conseil municipal ce jeudi 11 décembre 2025. Alors que le projet de loi de finances est encore en débat au Parlement, laissant présager de nouvelles coupes budgétaires pour les collectivités, le Conseil municipal de la Ville de Colomiers procédait hier à son débat d'orientations budgétaires qui préfigurera le budget municipal dont l'adoption interviendra début 2026. Lors de cette dernière séance de l'année, les élus municipaux ont également adopté plusieurs délibérations importantes pour le territoire et ses habitants, en matière notamment de soutien aux associations, de mobilités douces, d'éducation, de sport ou encore de rénovation urbaine.

« Nous le savons, le contexte budgétaire est particulièrement instable pour les collectivités territoriales. D'une part car nous avons peu de visibilité quant au calendrier d'adoption du budget, d'autre part car nous sommes encore dans l'attente de connaître précisément quel sera son impact sur nos finances, même si nous savons que nous serons une nouvelle fois mis à contribution. En témoigne notamment la reconduction du Dilico pourtant annoncé l'an dernier comme étant une mesure conjoncturelle... Pour autant, nous devons poursuivre l'exercice budgétaire pour doter la Ville d'un budget 2026 et assurer nos services publics de proximité. Ce débat d'orientations budgétaires met en avant la capacité de la Ville à tenir bon dans ce contexte financier, et préfigure un budget 2026 équilibré grâce à une gestion responsable de nos finances publiques » a notamment souligné Karine Traval-Michelet, maire de Colomiers et vice-présidente de Toulouse Métropole.

Débat d'orientations budgétaires 2026

Les orientations budgétaires pour l'année 2026 sont de nouveau impactées par un contexte de forte incertitude concernant les efforts qui seront demandés aux collectivités territoriales. Le projet de loi de finances actuellement examiné prévoyant le renouvellement d'un prélèvement majoré au titre du Dilico (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) mais également la réduction des compensations fiscales liées à la baisse des impôts de production des entreprises industrielles. Malgré ce contexte financier contraint, **la Ville de Colomiers est parvenue à maintenir sa stratégie financière**. L'épargne brute a ainsi été systématiquement supérieure à 3M€ et la capacité de désendettement de la collectivité reste bien en deçà des premiers seuils d'alerte.

Subventions aux associations

Dans le cadre de son soutien au tissu associatif local, qui compte près de 300 structures engagées sur le territoire, **la Ville de Colomiers a validé de nouvelles aides financières pour l'année 2025**. Les élus municipaux ont ainsi adopté une enveloppe globale de **330 000 € pour accompagner 38 associations columérines** intervenant dans les domaines de la culture, du sport, du devoir de mémoire ou encore de la démocratie locale et des solidarités. C'est le cas par

exemple de l'association Battage à l'ancienne, de la Compagnie Filao, du Centre d'information sur le droit des femmes et des familles 31, de l'ASPTT Football, de l'USC Taekwondo ou encore de l'USC athlétisme. **En 2025, la Ville aura consacré un budget total de près de 5 M€ pour soutenir et accompagner les associations.**

Déploiement des Vélos Toulouse

Le Conseil municipal a également adopté le déploiement prochain sur le territoire columérin des vélos en libre-service. Désormais étendu aux communes de la première couronne toulousaine, **le service de Vélo Toulouse, qui sera opérationnel en septembre 2026, comptera 15 stations columérines représentant environ 250 vélos.** Les emplacements des stations, qui seront équipées à 50 % de vélos musculaires et à 50 % de vélos à assistance électrique, seront définis prochainement au regard notamment des perspectives de fréquentation et des possibilités de connexion avec les autres modes de transport. La Ville de Colomiers mobilisera **135 000 € par an** pour le déploiement de ces vélos.

Permis de construire de la Maison des arts martiaux et de la boxe

Enfin, les élus municipaux ont également approuvé le dépôt du permis de construire de la future Maison des arts martiaux et de la boxe. Opération majeure du projet de renouvellement urbain du Grand Val d'Aran, qui regroupera dans un lieu unique (3 000 m²) les activités proposées par les 7 clubs associatifs de Colomiers dans le domaine des sports de combat (plus de 1 000 licenciés), **la Maison des arts martiaux et de la boxe ouvrira ses portes à l'automne 2028.** Elle représente un **investissement de 13 M€**, porté par la Ville (9,5 M€), la Région Occitanie (960 000 €), l'Europe via les fonds FEDER (1,1 M€), le Département de Haute-Garonne (1 M€) et l'Agence nationale du renouvellement urbain (480 000 €).

Revoir le Conseil municipal et consulter les délibérations : <https://www.ville-colomiers.fr/1/ma-ville/conseil-municipal/seances-du-conseil-municipal>

CONTACT

Dimitri Foltran — Direction de la communication
05 61 15 24 42 · dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr